

VIe séminaire laïque latino-américain
Guatemala, Ciudad, 17 octobre 2009

Intervention de Pierre Galand
Président du CAL

**LES DEFIS DE LA LAÏCITE FACE AUX MUTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

Introduction

Les mutations rapides de l'enseignement supérieur en Europe visent à la fois à créer un espace européen de l'enseignement supérieur et un espace européen de la recherche.

Pour y parvenir, les conseils des ministres européens de l'Education de l'Union européenne ont pris différentes initiatives dès 1971.

Je voudrais, d'une part, vous présenter la première étape de ces mutations qui s'appelle le Programme Erasmus, ensuite je vous expliquerai le Processus de Bologne, et enfin, je conclurai en attirant votre attention sur quelques problèmes que peut poser ce type de mutation pour le maintien dans notre système d'enseignement supérieur de la défense des valeurs de la laïcité.

A. Programme Erasmus

Bref historique

Dès 1971, les ministres de l'Education des neuf pays de la Communauté européenne s'accordent sur le principe d'une coopération dans le domaine de l'éducation.

En février 1976, un programme d'action définit les priorités et les étapes de cette coopération. L'objectif central est alors de parvenir à une meilleure connaissance des systèmes éducatifs en Europe et de renforcer leurs relations. En 1973, ce plan intègre une proposition de la Commission européenne (*Joint Study Program*) sur la mise en place de réseaux transnationaux entre établissements de l'enseignement supérieur, comprenant des échanges financés par la Communauté européenne.

C'est à partir des *Joint Studies Programs* que le cadre du futur programme Erasmus apparaît.

Le 20 juin 1983, le Conseil des ministres de l'Education définit les principes de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur en Europe à partir d'une nouvelle forme de partenariat entre universités d'accueil et d'origine. L'incitation à la mobilité s'appuie sur la reconnaissance des périodes d'études et des diplômes, des aides financières et d'hébergement ainsi que la simplification de certaines démarches administratives.

Compte tenu des blocages politiques persistants et des craintes que soulevait au sein des Etats membres une action européenne dans le domaine "réservé" de l'éducation, il faudra attendre 1987 pour que le programme *Erasmus* voie réellement le jour¹.

¹<http://www.touteleurope.fr/fractions/social/education-formation/presentation/partir-en-erasmus/leprogramme-erasmus.html>

Description

Erasmus permet, chaque année, à 180.000 étudiants d'étudier et de faire un stage à l'étranger, tout en soutenant aussi des actions de coopération entre établissements d'enseignement supérieur dans toute l'Europe. Il s'adresse non seulement aux étudiants mais aussi aux professeurs qui souhaitent enseigner à l'étranger, ainsi qu'au personnel universitaire qui veut bénéficier d'une formation à l'étranger.

Actuellement, environ 90 % des universités européennes y prennent part et 2 millions d'étudiants y ont participé. Son budget annuel dépasse les 440 millions d'euros.

Cela ne représente toutefois que 1% des étudiants d'Europe.

Erasmus est devenu un moteur de la modernisation de l'enseignement supérieur en Europe et a inspiré le **processus de Bologne** que j'aborderai dans un instant.

En 2007, *Erasmus* a été intégré au **programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie** de l'UE (2007-2013) et s'est développé pour couvrir de nouveaux domaines tels que les stages d'étudiants en entreprise, la formation du personnel universitaire et l'enseignement au personnel d'entreprise. Le programme a comme objectif un chiffre de 3 millions d'étudiants *Erasmus* d'ici 2012.

Les établissements d'enseignement supérieur qui veulent participer aux actions *Erasmus* doivent souscrire à une **Charte universitaire Erasmus**. Cette charte est destinée à garantir un niveau élevé de qualité en termes de mobilité et de coopération.

La Commission européenne est responsable de la mise en œuvre globale du programme *Erasmus* et sa Direction générale de l'éducation et de la culture coordonne ses différentes actions. Les "actions décentralisées" liées à la mobilité individuelle sont gérées par les agences nationales dans les 31 pays participants actuellement. Les actions centralisées telles que les réseaux, les projets multilatéraux et l'octroi de la Charte universitaire Erasmus sont gérées par l'Agence exécutive "Éducation, audiovisuel et culture", établie à Bruxelles².

B. Processus de Bologne

Les prémisses

Nous voici à présent arrivés à l'analyse du processus de Bologne. C'est le 25 mai 1998 qu'est signée à Paris la **Déclaration de la Sorbonne** sur l'harmonisation de l'architecture du système d'enseignement supérieur européen, par les ministres de l'éducation de quatre États: Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni.

Cette déclaration visait à :

- permettre une convergence progressive vers un cadre commun de qualifications et de cycles d'étude.
- faciliter la mobilité des étudiants et des enseignants dans l'espace européen et leur intégration sur le marché du travail européen;
- élaborer un système commun de diplômes pour les programmes de premier cycle (licence) et de deuxième et troisième cycle (master et doctorat).

² http://ec.europa.eu/educationlifelong-learning-programme/doc78_fr.htm

Les étapes

Par la suite, plusieurs étapes ont permis la mise en œuvre de ce processus qui aboutit, le 19 juin 1999 à la **Déclaration de Bologne sur l'Espace européen de l'enseignement supérieur**, signée par 29 pays européens.

Cette déclaration s'articule autour de six axes :

- mise en place d'un système de diplômes (grades académiques) aisément lisibles et comparables ;
- adoption d'un système essentiellement fondé sur deux cursus : un premier cycle d'une durée d'au moins 3 ans (bachelor degree) et un deuxième cycle (master degree) exigeant l'achèvement du premier cycle ;
- établissement d'un système de crédits sur le modèle des échanges *Erasmus*;
- promotion de la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs ;
- promotion de la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité;
- promotion de la dimension européenne de l'enseignement supérieur.

Par cette déclaration, chaque pays signataire s'engage à réformer son propre système d'enseignement. Les États membres restent donc pleinement responsables du contenu et de l'organisation de leur système éducatif. L'action de la Communauté vise quant à elle à développer la dimension européenne dans l'éducation, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des États membres ; par la mobilité des étudiants et des enseignants et par la coopération entre les établissements d'enseignement³.

Tous les deux ans, des conférences sont organisées afin de dresser le bilan des progrès accomplis et de définir les axes prioritaires du processus pour les années suivantes. C'est ainsi que, à partir de 2001, le Processus de Bologne sera élargi à d'autres parties du monde, hors espace européen. En 2003, sera fixé le cadre global des qualifications pour l'espace européen de l'enseignement supérieur et sera inclus le niveau doctoral en tant que troisième cycle du processus. A l'époque, des liens plus étroits seront établis entre l'espace européen de l'enseignement supérieur et l'espace européen de la recherche.

Deux ans plus tard seront ajoutées de nouvelles priorités en vue de renforcer la dimension sociale du processus et de supprimer les obstacles à la mobilité.

Plus récemment, à Londres en 2007, le Conseil des ministres européens décide de la création de la première entité légale du Processus de Bologne. Il s'agit du Registre européen pour la qualité de l'enseignement supérieur. Et enfin, cette année, le Conseil des ministres a mis en place le Processus de Bologne 2020 qui, outre la dimension sociale, c'est-à-dire l'égalité des chances pour l'accès et la réussite des études, prévoit éducation et formation tout au long de la vie.

Actuellement, 46 pays participent à ce Processus (les 27 + 19 pays non membres de l'Union européenne).

C. Conclusion

Tant le programme Erasmus que le processus de Bologne constituent d'indéniables progrès pour la construction d'une Europe du savoir mais aussi pour le partage et la diffusion de ce savoir. Il s'agit donc d'un réel stimulant en vue d'entraîner l'ensemble des centres de formation supérieure et de recherche vers une meilleure qualité.

³ http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/general_framework/c11088_fr.htm

Toutefois, posons-nous deux questions :

- 1.- de quel savoir s'agit-il ?
- 2.- un savoir au service de quel projet de société ?

1. Quel savoir ?

Je ne prendrai qu'un seul exemple⁴ qui a pris ces 25 dernières années une ampleur sans précédent : c'est celui des nanotechnologies. C'est-à-dire l'ensemble des techniques permettant la création et la manipulation d'objets matériels d'une taille comprise entre 1 et 100 nanomètres (un nanomètre égale un millionième de millimètre, en image il faut diviser par mille une feuille de papier à cigarette).

Cette recherche aujourd'hui, grâce à la manipulation de la matière à l'échelle atomique rend possible la conception de nanostructures dotées de propriétés nouvelles et d'applications à un ensemble de sciences biotechnologie, technologie de l'information, sciences cognitives, etc. Nous sommes à la veille d'une révolution notamment en matière de santé et d'énergie renouvelable. Mais aussi d'armements et de sciences de destruction de l'humanité !

2. Un savoir au service de quel projet de société ?

Se pose dès cet instant la question de la propriété de ces connaissances et des moyens à mobiliser en vue de permettre le financement de ces recherches. S'agissant encore le plus souvent de financements publics, la recherche doit-elle être orientée vers les besoins solvables d'une minorité ou porter sur l'alimentation, l'habitat, l'accès à l'eau, l'éducation, la santé de la grande majorité des populations pauvres de notre humanité.

De fait, une compétition sans précédent s'est installée entre les grandes puissances, les anciennes – Etats-Unis, Europe – mais aussi les nouvelles – Chine, Inde, Brésil – pour le développement des nano-recherches mais aussi pour leur accaparement, leur privatisation et leur marchandisation.

Pour vous donner une idée des chiffres en jeu : en 2007, le marché mondial des nanotechnologies était évalué à 135 milliards de dollars US ! Aux Etats-Unis, le budget consacré à la National Nanotechnology Initiative s'élève en 2009 à 1,5 milliard de dollars. En Europe, ce budget est de 1,3 milliard d'euros. On estime que le marché des nanotechnologies sera de 1000 à 1500 milliards de dollars US en 2015.

Derrière ce formidable enjeu de société se profilent des impacts sociétaux auxquels les sciences humaines ne peuvent rester indifférentes. Philosophes, sociologues et politiques se doivent d'être à la hauteur de ces défis afin de ne pas laisser aux seuls religieux le soin d'apporter des réponses aux questions éthiques que suscite un tel débat. Ces questions éthiques relèvent en effet des valeurs laïques que nous voulons promouvoir dans nos sociétés. Seront-elles encore portées par des universités en Europe alors que risque de s'imposer un modèle unique de pensée intellectuelle auquel tant le processus de Bologne que le programme Erasmus pourraient contribuer, si nous n'y prenons pas garde.

Le monde change, l'enseignement et les étudiants aussi.

Les universités laïques ont donc la responsabilité de poursuivre sur le chemin de l'excellence tout en maintenant leurs aptitudes à développer leurs spécificités fondées sur le libre examen.

Les universités vont devoir s'associer et coopérer. Auront-elles la capacité de maintenir les messages et les comportements propres à la laïcité ?

⁴ Voir Le Monde Diplomatique, octobre 2009, pages 22 et 23, article de Mateo Cueva. www.monde-diplomatique.fr.